

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAUL MONT PENIT du 22 septembre 2015

Date de convocation : 18 septembre 2015

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mme METAYE Marie-Céline, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, Mme BACHRA Françoise, Mrs SOCHARD Alain, RIVALIN Henri.

Absents excusés : BRIDONNEAU Laurent, PONTTHOREAU Joël, BOURGET Harold

Absent : GUÉRIN Elisabeth

Mme BACHRA Françoise a été élue secrétaire.

1) Atelier municipal : validation de l'avant projet

Le Conseil Municipal a validé d'avant projet définitif de rénovation du futur atelier municipal pour une enveloppe prévisionnelle de 94.000 € H.T de travaux.

Du fait de l'actualisation de l'enveloppe budgétaire, un avenant de forfaitisation de rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sera conclu passant respectivement à 5.813 € H.T. et 12.220 € H.T.

Une consultation d'entreprises sera lancée prochainement par une publication d'appel à concurrence dans un journal d'annonces légales.

2) Restaurant scolaire : validation de l'avant projet

Le Conseil Municipal a validé d'avant projet définitif de rénovation et de l'extension du restaurant scolaire pour une enveloppe prévisionnelle de 188.400 € H.T de travaux.

Du fait de l'actualisation de l'enveloppe budgétaire, un avenant de forfaitisation de rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sera conclu passant respectivement à 16.967 € H.T. et 20.893,56 € H.T.

En vue d'une aide financière accordée par le SyDEV dans le cadre de l'étude énergétique, un marché sera signé avec le bureau d'études FIB pour un montant forfaitaire de 1.500 € H.T.

Une consultation d'entreprises sera lancée prochainement par une publication d'appel à concurrence dans un journal d'annonces légales.

3) Actualisation de la redevance d'assainissement pour 2015

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer la tarification suivante pour la redevance d'assainissement pour l'année 2016 :

Abonnement annuel :	25,00 € H.T.
Consommation de 0 à 40 m3 :	0,70 € H.T.
Par m3 supplémentaire :	1,20 € H.T.

4) Renouvellement de la convention avec l'accueil de loisirs « les Pitchounes »

Le Maire a été autorisé à renouveler la convention à intervenir entre la commune de St Etienne du Bois et les autres communes adhérentes au Centre de Loisirs « les Pitchounes » à compter du 1^{er} septembre 2015 aux mêmes conditions que la précédente convention.

5) Prise en considération du réaménagement du centre-bourg

Le Conseil Municipal a défini un périmètre de réaménagement du centre-bourg ayant pour objectif la création d'une liaison entre d'une part le secteur de la Mairie et la médiathèque et d'autre part le secteur du carrefour de la rue des Tisserands et de la place de l'église pour faire de l'ensemble un cœur de

bourg harmonieux et cohérent, mais aussi la nécessité de créer des zones de stationnement pour desservir notamment la Mairie, l'espace de la Métairie et les commerces.

Au vu de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme, la prise en considération de ce périmètre de réaménagement du centre-bourg permettra, si nécessaire, d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre et/ou de rendre plus onéreuse cette opération de réaménagement.

Ce périmètre est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

6) Institution d'un droit de préemption

Au vu de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain dans le périmètre de réaménagement du centre-bourg.

7) Admission en non-valeur

A la demande du Trésorier Principal, le Conseil Municipal a décidé de l'admission en non valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 335,48 €, en dépit des recherches et poursuites effectuées par ses soins.

8) Signature d'un nouveau bail à la Maison d'Assistantes Maternelles

Pour faire suite au souhait de Mme RAVON, assistante maternelle à la MAM, de résilier son bail au 30 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un nouveau bail avec Mme BONVOISIN Hélène, aux conditions énoncées dans le bail de Mme RAVON, à compter du 1^{er} octobre 2015.

9) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Palluau

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Palluau en matière de Tourisme et d'Enfance-Jeunesse.

10) Approbation du rapport annuel 2014 du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes

Après examen du rapport 2014 du service de collecte des ordures ménagères établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau, le Conseil Municipal a approuvé le rapport à 7 voix pour et 2 abstentions.

7) Approbation du rapport annuel 2014 du SPANC de la Communauté de Communes

Après examen du rapport 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau, l'ensemble du rapport a été approuvé par le Conseil Municipal par 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

8) Proposition de motion de soutien de l'action de l'Association des Maires de France concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal a souhaité signer la motion de soutien de l'AMF en vue d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Cette diminution drastique des ressources locales va pénaliser nos concitoyens, fortement touchés par la crise économique et sociale et fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Fait à St Paul Mont Penit, le 29 septembre 2015
Le Maire,
Philippe CROCHET

